

SYMAT i'Ého

AÛÉ . ALLER . ANGOS . ANIST . ANZAC-ADOUR . ARZAC-ÈZ-ANGLES . ARGÈLES-BIGNÈRES . ARBOU-LHITTE . ARRODETZ-ÈZ-ANGLES . ARTIGUES .
 ASPHÈH-LAVEDAN . ASTE . ASTUQUE . AURELIAN . AURENSAN . AVERAN . AZEREK . BÀGNÈRES-DE-BIGORRE . BANDOS . BARBAZAN-DEBAT . BARLEST . BARRY . BARRÈRES
 . BAZET . BENDÈAN . BEAC . BERBERUST-LAS . BERNAC-DEBAT . BERNAC-DESSUS . BETTES . BORDÈRES-SUR-ÈCHEZ . BOURRAC . BOURS . CAMPAN . CHELIST . CHS .
 CEJAT . COUSSAN . ESCOURÈS-POITS . GARDÈRES . GUNAN . GAZOST . GER . GERDE . GENÈS-SUR-ÈCOUSSOUET . GEU . GEZ-ÈZ-ANGLES . GONÈZ . HAUBAN . HIBARETTE
 . HIB . HITTE . HORGUES . HOURC . IBOS . JARRÈ . JULIAN . JULOS . JUNICALAS . LABASSÈRE . LAGARDE . LAOUBÈRE . LAMARQUE-PONTRAC . LAMIE . LANSAC . LASLADES
 . LAVÈSSE . LES-ANGLES . LEZGNAN . LIÈS . LOUBAÏAC . LOUCRUP . LOUÏEY . LOURDES . LUIGANAN . LIQUET . MARSAS . MENHEU . MOMÈRES . MONTGAILLARD .
 MONTIGNAC . NEULH . ODOZ . OHEZ . ORDEZAN . ORIGNAC . ORIGNÈS . OREK . OSSEIN . OSSUN . OSSUN-ÈZ-ANGLES . OURÈS-COUDOUSSAN . OURDON . OUISBÈLLE .
 OUSTÈ . PARAC . PEYROUSE . POUYFÈRRE . POUYSTRIC . POIZAC . SAINT-CREAC . SAINT-MARTIN . SAINT-PE-DE-BIGORRE . SALES-ADOUR . SARNIGUET . SARROUILLES
 . SÈGUS . SEMEAC . SÈRE-LANSO . SÈRON . SOIES . SOUVEAUX . TARBES . TREBONS . UZER . VIELLE-ADOUR . VIGÈR . VIKÈR .

N°46
 Janvier
 2021

SYMAT

SYNDICAT MIXTE DE COLLECTE DES DÉCHETS





SYMAT

Antenne de Tarbes
115 rue de l'Adour
65460 BOURS
0 800 816 051

Antenne de Lourdes
14 rue Jean Bourdette
65100 LOURDES
0 800 770 065

Antenne Haute-Bigorre
7 allée René Descartes
65200 BAGNÈRES-DE-BIGORRE
05 62 95 24 40

e-mail : contact@symat.fr
www.symat.fr
 SYMAT

Directeur de la Publication :
Rémi CARMOUZE

Conception et Réalisation :
Adrien BRESCIA

Impression :
Imprimerie Moderne

Tirage : 79 000 exemplaires

N° ISSN : 1779 - 3203

Crédit photos :
SYMAT- FOTOLIA



Rémi CARMOUZE
Président du SYMAT

“ LE MOT DU PRÉSIDENT

Cette année 2020 si particulière touche à sa fin. Cet épisode exceptionnel que nous traversons n'a cependant pas empêché de voir fleurir de nombreux projets pour le SYMAT avec notamment la mise en place de l'extension des consignes de tri, l'intégration des communes de la Haute-Bigorre et le déploiement de la Taxe Incitative sur le territoire.

Je profite de ce numéro pour saluer le travail et l'implication de toutes les équipes qui ont su s'adapter durant cette crise afin de maintenir les services essentiels du SYMAT.

Après la période de fêtes de fin d'année, nous observons malheureusement souvent une augmentation significative de la production des déchets. Dans ce numéro, nous mettons à votre disposition les consignes de tri à respecter pour ces différents déchets ainsi que quelques conseils pour tenter de limiter cette hausse.

Pour conclure, je tiens à vous adresser mes meilleurs vœux pour cette future année 2021, qui je l'espère nous offrira à tous des jours meilleurs, et que nous puissions ensemble, continuer d'œuvrer pour l'environnement.

”

MODIFICATION DES FRÉQUENCES DE COLLECTE

Depuis le 1er janvier 2021, plusieurs communes du territoire ont vu leur rythme de collecte des ordures ménagères modifié.

Jusqu'à présent collectées toutes les semaines, les communes d'Allier, Antist, Angos, Arcizac-Adour, Aurensan, Bazet, Bernac-Debat, Bernac-Dessus, Bours, Chis, Coussan, Gayan, Gonez, Hauban, Hiis, Hitte, Horgues, Hourc, Lagarde, Lansac, Laslades, Momères, Montgaillard, Neuilh, Montignac, Oursbelille, Ordizan, Orignac, Pouyastruc, Salles-Adour, Sarniguet, Sarrouilles, Souyeaux, Saint-Martin, Trébons et Vielle-Adour sont désormais collectées une fois tous les 15 jours.

Pourquoi ces modifications ?

→ Depuis la mise en place de la taxe incitative et de l'extension des consignes de tri sur l'ensemble du territoire du SYMAT, plus de 78% des usagers ne sortent leur bac d'ordures ménagères qu'une fois tous les 15 jours.

→ Un camion benne ordures ménagères (BOM) consomme en moyenne 65 litres de gasoil aux 100 kilomètres. Les tournées des ripeurs ont ainsi été optimisées afin de réduire au maximum l'impact environnemental que peut engendrer le service de ramassage.

→ Passer moins souvent permet de générer des économies qui nous permettront d'amortir les prochaines hausses de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes qui s'appliqueront dès 2021.

BOURS					
JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUN
10	10	10	10	10	10
20	20	20	20	20	20
30	30	30	30	30	30
15	15	15	15	15	15
25	25	25	25	25	25
35	35	35	35	35	35

L'ensemble des calendriers de collecte est à retrouver sur le site SYMAT.fr ou en téléchargeant l'application mobile gratuite SYMAT afin de pouvoir être notifié la veille de chaque prochain passage du camion de collecte.

Vous souhaitez changer la taille de votre bac ?
Contactez-nous par téléphone ou par mail à l'adresse contact@symat.fr.

LES BONS GESTES

LE TRI



Les gants, masques, mouchoirs et autres objets pouvant présenter des risques sanitaires sont à jeter avec les ordures ménagères dans un sac fermé. En aucun cas, ils ne doivent être jetés dans votre bac de tri sélectif.



EN DÉCHÈTERIE

Le port du masque est obligatoire. Respectez les gestes barrières et préparez votre arrivée en triant vos déchets au préalable et en prévoyant votre propre matériel pour décharger.



Durant la période de confinement, le SYMAT a dû s'adapter afin de faire face à la propagation de la Covid-19. Afin de protéger au mieux ses agents et ses usagers, plusieurs mesures sanitaires ont été mises en place. Parmi celles-ci, il a été décidé d'instaurer lors du mois de novembre et de décembre un service de prises de rendez-vous pour certaines déchèteries. Une plateforme de réservation en ligne a ainsi été déployée sur le site symat.fr pour les déchèteries d'**Aureilhan, Bazet, Bordères-sur-l'Echez, Horgues, Juillan, Tarbes Nord et Tarbes Sud**. Cette mesure a ainsi permis de réguler l'afflux de personnes trop important lors du premier déconfinement et ainsi favoriser une meilleure organisation sur ces différents sites sans interrompre le service et en préservant la santé de tous.

Depuis le 26 décembre, la prise de rendez-vous n'est plus nécessaire. Vous pouvez désormais vous rendre dans votre déchèterie dans les conditions d'accès habituelles



TAXE INCITATIVE

Au 1^{er} janvier 2021, les communes d'**Azereix, Averan, Barry, Bénac, Gardères, Hibarette, Juillan, Lamarque-Pontacq, Lanne, Layrisse, Luquet, Loucrup, Louey, Oricles, Ossun, Séron et Visker** basculent en Taxe Incitative. Dès lors, les collectes des bacs d'ordures ménagères et les passages en colonnes seront comptabilisés et répercutés ensuite sur la Taxe Foncière 2022. Le montant de la part incitative dépendra de la taille du bac d'ordures ménagères et du nombre de sorties de ce bac ou du nombre de passages en colonne.

UN POULAILLER COLLECTIF À ODOS

Le premier poulailler collectif a vu le jour dans un des quartiers pavillonnaires de la commune d'Odos. Ce projet réalisé en partenariat avec la commune a permis à 9 foyers odosséens, résidant à proximité du poulailler, d'être chacun doté d'une poule et de s'engager ainsi dans un programme de réduction des biodéchets et des déchets verts.



COMMERÇANTS ZÉRO DÉCHET

Réduire ses déchets

Le SYMAT accompagne les professionnels de son territoire dans une démarche de réduction des déchets et a créé le label « Mon commerçant zéro déchet ». Aujourd'hui ce sont plus de 40 commerces engagés à réduire leurs déchets au quotidien.

Afin d'obtenir ce label, les commerçants doivent respecter au moins 5 engagements parmi les recommandations suivantes :

- Ne pas proposer de sacs jetables,
- Ne pas distribuer automatiquement de sacs, couvercles ou serviettes,
- Trier correctement ses déchets,
- Inciter à la réutilisation des sachets,
- Mettre à disposition des clients les cartons et cageots,
- Accepter les contenants personnels,
- Appliquer une réduction sur les produits proches de la date de péremption,
- Faire une réduction aux clients qui s'engagent,
- Utiliser une application anti-gaspi.

En collaboration avec nos équipes de prévention, un diagnostic précis est établi par le SYMAT au sein de la structure afin de proposer des pistes d'amélioration pour diminuer la quantité de gaspillage alimentaire ou d'ordures ménagères.

Le SYMAT s'engage également auprès des professionnels à les soutenir dans cette démarche en valorisant leurs actions ainsi qu'en leur mettant à disposition du matériel pour faciliter leurs mises en œuvre : sacs à pain et cabas en tissu, doggy bags pour emporter les restes...



**Vous êtes commerçant et cette démarche vous intéresse ?
Contactez-nous par mail à prevention@syamat.fr !**

Zoom sur...

LE PÔLE DE RECYCLAGE D'IBOS PREND FORME

C'est dans la zone industrielle du Parc des Pyrénées à Ibos que le SYMAT a lancé en octobre 2019 les travaux de construction de son pôle de recyclage.

Ce projet ambitieux réunira une recyclerie avec un espace de dons, un magasin et un atelier de réparation ainsi qu'une déchèterie moderne « à plat ».

À travers cette nouvelle place forte du territoire, le SYMAT souhaite faire totalement évoluer les concepts de déchèterie et de réemploi. Il a pour ambition de faire changer la vision des déchets, redonner de la valeur aux objets et matériaux en privilégiant la seconde vie.

Le Pôle Recyclage ouvrira ses portes pour le début d'année 2021 et permettra d'accompagner activement les habitants dans leurs démarches de réduction de leurs déchets.





SMTD⁶⁵

SYNDICAT MIXTE DE TRAITEMENT DES DÉCHETS

 2, RUE DU TOURMALET - 65420 IBOS

 05 62 38 44 90

 SMTD65@SMTD65.FR

 WWW.SMTD65.FR

"L'HIVER ET LE FROID ARRIVENT À GRANDS PAS ET VOUS ENVISAGEZ UNE COUPE COURTE POUR VOS ARBRES & ARBUSTES ?"

EN PARTENARIAT AVEC LE SMTD65,
DES COMMUNES METTENT À VOTRE DISPOSITION GRATUITEMENT
DES BROYEURS INDIVIDUELS DE VÉGÉTAUX !

ARTAGNAN
AUREILHAN
GALAN
ODOS

ORLEIX
MONTGAILLARD
TRIE-SUR-BAISE
SAINT-LAURENT-DE-NESTE

VOUS ÊTES INTERESSÉ(E) ?
RENSEIGNEZ-VOUS AUPRÈS DE VOTRE MAIRIE !

**5 BROYEURS SONT ÉGALEMENT DISPONIBLES AUPRÈS DE LA
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PYRÉNÉES VALLÉES DES GAVES**

Renseignements et réservation par mail à m.lonca@ccpvg.fr

LE BROYAGE DES DÉCHETS VERTS, C'EST :

Moins de trajets à la déchèterie (gains de temps et d'argent)
Développer des techniques* de jardinage (exemple : le paillage)
Cesser les éventuelles pratiques de brûlage
Réduire la production de ces déchets

* Retrouvez d'autres techniques de jardinage au naturel sur notre page Facebook ou sur notre site www.smt65.fr

Tri

JE TRI LE VERRE MÊME APRÈS LES FÊTES !

Chaque début d'année, après les périodes de fêtes, le nombre de déchets provenant de produits emballés dans du verre est en très nette augmentation. Pas question pour ces emballages, recyclables à l'infini, d'être jetés ailleurs que dans un des récup' verre présents sur tout le territoire du SYMAT.

Attention toutefois, seuls les emballages en verre peuvent être recyclés. La vaisselle, la faïence, et autres verres ménagers (de cuisine, vitres, ampoules...) ne doivent pas être déposés dans les récup' verre sous risque de détériorer la qualité des futurs emballages. En effet, ces déchets possèdent des composants chimiques différents. S'ils sont mélangés lors du processus de recyclage, les futurs emballages produits présenteront des défauts.

JE JETTE DANS LES RÉCUP' VERRE



LES BOUTEILLES, LES FLACONS,
LES POTS & BOCAUX

JE NE JETTE PAS DANS LES RÉCUP' VERRE



LA VAISSELLE, LES PLATS EN VERRE,
LES VITRES BRISÉES
& LES AMPOULES

La colonne à verre près
de chez vous déborde ?



N'hésitez pas à nous
prévenir par mail à
contact@symat.fr et à
télécharger l'application
SYMAT ou consulter
www.symat.fr pour localiser
les autres bornes du secteur.

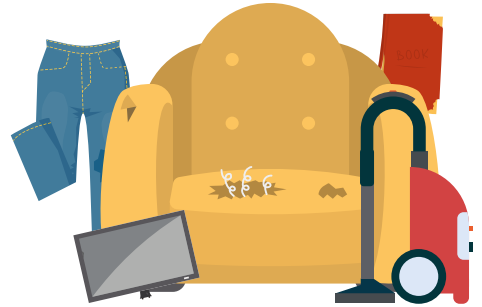


DONNER PLUTÔT QUE JETER

Réduction

Une fois les fêtes de fin d'année passées, c'est souvent l'occasion de faire du tri à la maison. Entre les cadeaux reçus en double et les nombreux objets qui viennent remplacer les anciens, pourtant encore en état, on peut très vite se retrouver avec une grande quantité d'articles dont on souhaite se débarrasser... Pas question pour autant de les jeter !

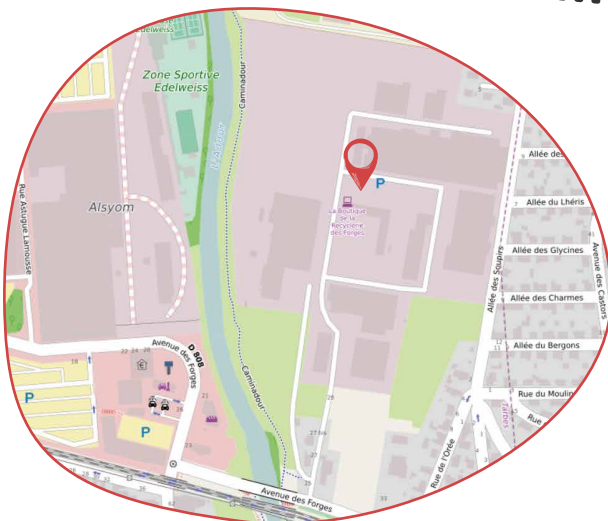
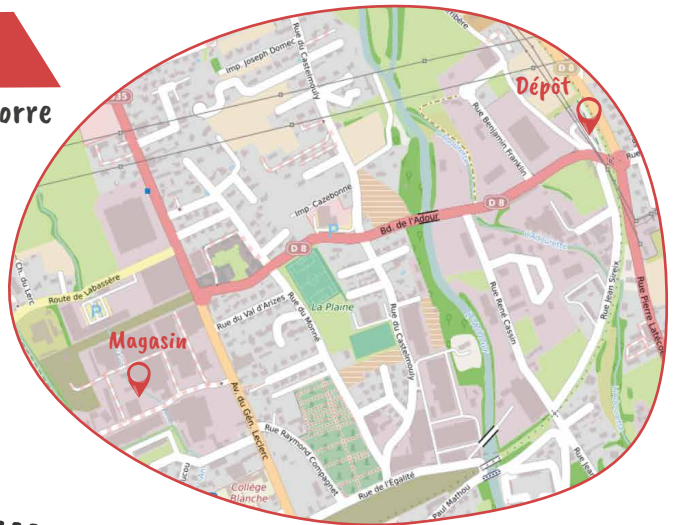
Véritables acteurs du réemploi, plusieurs recycleries du territoire collectent des biens et équipements encore en état de fonctionnement et les remettent en état pour les revendre à toute personne qui souhaite leur redonner une seconde vie.



Recyclerie Seconde Vie

Dépôt à la déchèterie de Bagnères-de-Bigorre

33 avenue du Général Leclerc
Parc d'activité Soulé
65200 Bagnères-de-Bigorre
06 44 73 59 01 - 05 81 01 58 15
recyclerieb2b@gmail.com



Recyclerie des Forges

27 avenue des Forges
65000 TARBES
09 53 727 527
recup.actions65@gmail.com

Et prochainement à Ibos...

QUE FAIRE DE SON SAPIN APRÈS LES FÊTES ?

Chaque année, un grand nombre de sapins sont achetés pour Noël. Une fois les fêtes passées, que faire de cet arbre qui a décoré votre intérieur durant la période de décembre ?

• LA PLANTATION

Si votre sapin a été bien entretenu durant sa période de vie en intérieur, il peut être remis en terre avec succès. Veillez à le laisser quelques jours dans un endroit non chauffé, puis replantez-le afin qu'il puisse orner fièrement votre jardin.

• LA RÉUTILISATION

Votre arbre de Noël peut être une ressource pour votre jardin. Après son utilisation, vous pouvez tout à fait le découper pour en faire du bois de chauffage ou bien le transformer en le passant au broyeur de végétaux pour en faire du broyat. De même pour les aiguilles qui sont très efficaces pour lutter contre le froid et qui peuvent être utilisées comme paillage au pied de vos plantations.

• CHEZ UN REPRENEUR

Si vous avez acheté votre sapin dans un magasin spécialisé comme une jardinerie, il est possible que celle-ci vous le reprenne et se charge de le recycler. Plusieurs enseignes proposent de récupérer votre arbre de Noël après les fêtes.

• EN DÉCHÈTERIE

Comme tous les déchets verts, votre sapin de Noël peut être valorisé en le déposant dans votre déchèterie. Le sapin coupé pourra ensuite être broyé, transformé en compost ou en bois de chauffage. Il en est de même pour les sapins artificiels que vous pouvez amener en déchèterie afin qu'une partie soit recyclée.

! LE SAPIN N'EST PAS PRIS EN CHARGE PAR LE SERVICE DES ENCOMBRANTS. EN AUCUN CAS IL NE DOIT ÊTRE DÉPOSÉ SUR UN TROTTOIR.



IDÉE ZÉRO DÉCHET

Pour éviter de produire des déchets et faire des économies, pourquoi ne pas opter pour une décoration 100% récupération ?

Pour les prochaines fêtes, privilégiez les matériaux de récupération et le fait main pour vos décorations. Vous pouvez user de toute votre créativité ou bien trouver de nombreuses inspirations sur internet. Sapins en bois, guirlandes de pommes de pin... Les possibilités sont infinies !



CONSIGNES DE TRI

BIEN TRIER NOS DÉCHETS PENDANT LES FÊTES



	TRI SÉLECTIF ou RÉCUP'- VERRE	ORDURES MÉNAGÈRES	RECYCLERIE	DÉCHÈTERIE
Papier cadeau aluminé et rubans		★		
Papier cadeau kraft	★			
Sapin				★
Anciens jouets			★	
Anciens appareils			★	★
Cartons	★			★ les + gros
Gobelets en plastique et assiettes en carton		★		
Verres cassés et boules cassées		★		
Coquilles d'huîtres		★ ou au poulailler		
Bouteilles en plastique	★			
Bouteilles de vin et champagne	★ récup'verre			
Boîtes de chocolats en carton	★			
Plateau en plastique des boîtes de chocolats		★		
Bocal de foie gras en verre	★ récup'verre			
Pot de foie gras en métal	★			

Les recettes Anti-Gospì de fête



Tarte au saumon fumé

Ingrédients :

- Restes de saumon fumé,
- Pâte feuilletée,
- 3 oeufs,
- 25cl de crème fraîche,
- Gruyère râpé,
- Sel, poivre et muscade.

La recette :

- Préchauffez le four sur thermostat 7 (210°C).
- Déroulez la pâte dans un moule. Déposez les restes de saumon et parsemez de gruyère.
- Battez les œufs avec la crème, assaisonnez de sel, poivre et muscade. Versez sur la pâte.
- Faites cuire 30 min au four.



La recette :

- Mettez les restes de potiron et les marrons dans une casserole et couvrez d'eau à fleur.
- Faites cuire 30 minutes à feu doux puis mixez jusqu'à obtention d'une soupe fine.
- Ajoutez la crème fraîche, la muscade, salez et poivrez. Remettez sur feu doux.
- Concassez grossièrement quelques marrons restants. Faites fondre le beurre dans un poêle et faites-y rapidement revenir les marrons.
- Répartissez le velouté dans des bols, ajoutez les marrons concassés, parsemez de ciboulette ciselée.

Ingrédients :

- Restes de potiron et de marron,
- 20cl crème fraîche épaisse,
- 10g Beurre salé,
- Brins de ciboulette
- Sel, poivre et muscade.



Velouté potiron marrons



Verrine aux restes de bûches

Ingrédients :

- Restes de bûche,
- 50 cl de crème liquide,
- 250 g de mascarpone,
- 2 cuillères à soupe de sucre,
- 1 verre de rhum ambré,
- Cacao.

La recette :

- Batta le mascarpone et la crème liquide jusqu'à l'obtention d'une chantilly bien ferme.
- Ajouter le sucre et la moitié du rhum puis battre à nouveau.
- Placer la crème dans une poche à douille et réserver au frais.
- Dans des verrines, déposer quelques restes de bûche, couvrir de chantilly, déposer à nouveau une tranche de bûche et terminer par de la chantilly.
- Saupoudrer de cacao avant de servir.

